

DECISION N°2018.3783-MENETFP/CAB DU 06 SEPT 2018 portant nomination d'Economes et Intendant de la Formation Professionnelle au titre de l'année scolaire 2018-2019.

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,**

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnité de fonction en faveur de certains personnels enseignants de l'Enseignement du Premier degré, de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement Technique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant attribution des membres du gouvernement tel que modifié par le décret numéro 2017-596 du 27 septembre 2017 ;
- Vu :** le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu :** le décret n°2018-614 du 4 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité de ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : Les assistants comptables et secrétaires assistants comptables dont les noms suivent, sont nommés dans les fonctions d'économes et intendant dans les établissements de la Formation Professionnelle conformément au tableau ci-dessous :

N°	NOM & PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	GRADE	FONCTION	ETABLISSEMENT D'ACCUEIL
1.	SORO NOUNASSONGUI CLEMENTINE	420 982 L	SECRETAIRE ASSISTANT COMPTABLE	B1	ECONOME	CFP OUANGOLO
2.	KOUADIO KOUAME MARIUS	425 294 K	ASSISTANT COMPTABLE	B3	ECONOME	AAP TENGRELA
3.	ATIWA BRICE MARCELIN	371 803 B	SECRETAIRE ASSISTANT COMPTABLE	B1	INTENDANT	LYCEE PROFESSIONNEL D'ODIENNE
4.	KOUADIO DESIRE	420 395 X	ASSISTANT COMPTABLE	B3	ECONOME	UMF OUELLE

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan le, **06 SEPT 2018**

AMPLIATIONS

- MENETFP/CAB 01
- IGNENETFP 01
- DRH 01
- MENETFP /DC 33
- MENETFP/ETS 76
- DREN/DDEN 74
- CHRONO 02
- Intéressés 04



Kandia CAMARA